



## Règlement

### Parcours :

2 parcours, exclusivement réservés à la Marche Nordique, les randonneurs, les coureurs à pieds ou autres, ne sont pas autorisés sur la manifestation. Les chiens ne sont pas admis.

1 séance d'initiation sera proposée et encadrée par un animateur certifié.

### Signalisation :

La signalisation, tout au long du parcours, sera matérialisée par un fléchage et de la rubalise aux couleurs de la Fédération Française de la Randonnée.

Des membres de l'organisation seront positionnés aux endroits stratégiques (si nécessaire).

### Inscription (accès uniquement à des marcheurs nordiques) :

Le coût de l'inscription par participant est fixé à **10€ et à 5€ pour les enfants de moins de 12 ans.**

L'inscription donne droit à, une petite collation le matin, une boisson et un casse-croûte – dessert, le midi.

**La participation à la tombola est payante 2€ le ticket.**

L'inscription se fera via le site internet de l'association ou par courrier. Le règlement et le bulletin sont téléchargeables à l'adresse suivante :

[www.lesjoyeuxrandonneursvalleriois.e-monsite.com](http://www.lesjoyeuxrandonneursvalleriois.e-monsite.com)

Date limite d'inscription : le **29 mai 2019** auprès de :

**Les Joyeux Randonneurs Vallérois – L'Espace du Thieu - Office du Tourisme -  
101, Allée Charles Bonome - 06460 Saint-Vallier-De-Thieu**

**Contact: Mr Philit Georges Tel: 06.29.51.24.98 ou Mail: philitgeorges@gmail.com**

### Assurance :

Un contrat d'assurance de responsabilité civile a été souscrit par l'organisation. Les licenciés de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve.

Les organisateurs ne sont pas responsables des objets perdus ou dérobés pendant la manifestation.

### Annulation d'engagement – remboursement :

Tout engagement sera ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quel que motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation. Les participants seront remboursés.

### Réglementation :

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route ainsi que les consignes qui leur seront données au départ.

### Couverture médiatique :

De par son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images et les vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, dans le cadre de reportages de promotion de l'épreuve.

### Acceptation du règlement :

Tout participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

### Protection des lieux de pratique :

La nature est un patrimoine fragile, sa protection est l'affaire de tous, agissez pour l'environnement en respectant les lieux de pratique, ne sortez pas des parcours (certaines zones sont effectivement protégées).

